



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tenue le vingt-trois (23) mars deux mille dix-sept (2017), à 17h45, sans avis de convocation, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Il est de plus constaté, par les présentes, que tous les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-03-113- Ouverture de la séance

À 17h45, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2017-03-114 – Appui moral à Suroît Aventures concernant son projet de micro/éco-village

Considérant la rencontre du 21 mars dernier lors de laquelle les représentants de Suroît Aventures ont présenté leur projet de micro/éco-village aux membres du conseil municipal;

Considérant la demande d'appui adressée à la municipalité par Suroît Aventures le 23 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer moralement le projet de micro/éco-village de Suroît Aventures puisque le conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres est d'avis que ce projet favoriserait le développement touristique et économique de l'Isle.

#2017-03-115 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 17h47.

Aucune personne du public n'est présente dans la salle, donc aucune question n'a été posée. La période de questions est fermée à 17h47.

#2017-03-116 – Clôture de la séance extraordinaire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de clôturer la séance extraordinaire à 17h47.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 avril 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*.

Dominic Tremblay, maire